



TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE APPLICABLES

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Les périodes se décomposent de la façon suivante :

1ère période : du 5 septembre au 6 décembre 2011 soit 47 jours

2^{ème} période : du 8 décembre 2011 au 23 mars 2012 soit 45 jours

3^{ème} période : du 26 mars au 5 juillet 2012 soit 47 jours

ENFANTS SCOLARISES ET DOMICILIES À APPRIEU

Tarifs proposés pour les occasionnels	Tarif proposé par période (tarif unique que ce soit garderie le matin, le soir ou le matin et le soir)
0,77 € matin	58,50 €
1,40 € soir	

ENFANTS SCOLARISES A APPRIEU MAIS DOMICILIES À L'EXTERIEUR :

Tarifs proposés pour les occasionnels	Tarif proposé par période (tarif unique que ce soit garderie le matin, le soir ou le matin et le soir)
1,48 € matin	122,00 €
2,59 € soir	

INFORMATION IMPORTANTE :

En cas de déménagement sur une commune extérieure en cours d'année scolaire, le tarif «enfants domiciliés à l'extérieur» sera alors appliqué.